

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 20 QUATER

N° 251

## ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2013

---

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,  
DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER  
ÉLECTORAL - (N° 883)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N ° 251

présenté par  
le Gouvernement

-----

#### ARTICLE 20 QUATER

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« R. – Le second alinéa de l'article L. 5341-3 est supprimé ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec le choix opéré par l'Assemblée nationale de prévoir l'élection au suffrage universel direct des représentants des communes au sein du comité d'un syndicat d'agglomération nouvelle.